

dans un petit coin, monsieur le Président, 50 maisons. Comment on peut justifier pour un groupe de 50 maisons qui ont été construites en 1985 qu'il n'y ait pas de livraison de courrier à domicile tandis qu'un autre groupe de 85,000 habitants reçoit le courrier à domicile? Comment expliquer cela? Quel genre de politique avez-vous? C'est cela la différence entre un gouvernement libéral et un gouvernement conservateur. Ils ne comprennent pas les besoins des gens ordinaires. Ils se sont occupés de banques en faillite, ceux qui avaient déposé de gros montants, mais le petit citoyen ordinaire, lui, ne peut recevoir le courrier à domicile. C'est cela la réalité, monsieur le Président.

Une voix: C'est vrai.

• (1610)

[Traduction]

M. Gagliano: Nous ne sommes nettement pas d'accord avec le plan du gouvernement. Selon nous, le service postal est essentiel et tous les Canadiens ont un droit égal à ce service. Nous n'acceptons pas que le gouvernement crée deux classes de citoyens, ceux qui reçoivent leur courrier à domicile et ceux qui devront, dorénavant, aller au coin de la rue le chercher. C'est injuste, car tous les gens paient l'impôt sur le revenu, une taxe de vente et un impôt foncier.

La Société canadienne des postes réclame une augmentation de deux cents des tarifs postaux. Les Canadiens qui ne reçoivent pas leur courrier à domicile devront payer les timbres le même prix que les autres. C'est injuste. Je suis persuadé que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays s'en rappelleront. Je suis convaincu qu'à compter de ce soir, des groupes qui projettent déjà de protester contre cette politique conservatrice inacceptable vont le faire savoir au ministre.

Des voix: Bravo!

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, les Canadiens veulent savoir si on continuera à augmenter les tarifs postaux et à réduire le service postal. La déclaration du ministre à ce sujet ne nous a pas paru claire. Mais, comme le courrier de nos jours, le ministre est arrivé en retard. S'il était en retard, c'est qu'il a eu du mal à faire approuver son plan par son caucus. Il est bien vrai qu'il a dû insister là-dessus, car le ministre souhaite augmenter les tarifs postaux et en même temps réduire le service. Or son propre caucus a décidé de mettre la pédale douce.

Il y a une différence entre la déclaration qu'on nous a remise et ce que le ministre vient de dire à la Chambre. Il a en effet ajouté que l'augmentation des tarifs prévue dans ce plan serait renvoyée au comité. Je m'en réjouis, mais de toute évidence, le ministre comptait donner suite à ces augmentations. C'est seulement parce que les ministériels entendent dire que les gens ne toléreront pas qu'on agisse de la sorte et qu'ils exerceront des pressions auprès du ministre, qu'on renvoie la question au comité, ce qui nous épargne provisoirement une augmentation des tarifs.

Le plan dont nous sommes saisis n'est pas celui que les Canadiens souhaitaient. Ils espéraient qu'on leur soumettrait un schéma du fonctionnement du service postal capable d'assurer un bon service fiable à un coût raisonnable. Or le plan à l'étude laisse entrevoir à longue échéance d'autres augmentations du tarif postal et des réductions du service. Je voudrais

Déclarations de ministres

traiter rapidement de trois aspects de ce plan. Je parlerai d'abord des démarches qui ont abouti à ce plan, ensuite du service à propos duquel tout le monde s'inquiète, et enfin de certains points précis que le ministre a fait valoir dans sa déclaration.

Tout d'abord, en ce qui concerne les démarches aboutissant à ce plan, le ministre a parlé du rapport du comité Marchment. Il l'a invoqué à de nombreuses reprises dans le passé pour justifier qu'il n'a pas consulté la population. Il a soutenu que le comité avait procédé à des consultations suffisantes. La population n'a pas participé à l'élaboration de ce plan. Elle n'a pas été consultée, le plan a été concocté à huis clos. Voilà pourquoi le produit est tellement insatisfaisant.

Le ministre n'a pas dit dans sa déclaration initiale ce qu'il allait faire à propos des hausses de tarif postal. Il y a fait allusion, mais il lui a fallu reculer sur ce point. Il essayait de dissimuler ses intentions concernant les hausses de tarif postal. Il n'a pas dit si la société Postes Canada prévoyait dépenser de l'argent pour essayer de faire accepter le nouveau plan au public. Combien d'argent dépensera-t-on en publicité pour le faire accepter aux Canadiens?

A propos de service, le ministre a abordé trois points: les normes de service, le contrôle de leur application et la création d'un comité indépendant chargé d'étudier les hausses de tarif. A l'instar de la plupart des Canadiens, je doute que Postes Canada réussisse vraiment à respecter ses normes. Nous voulons bien que soient établies des normes, mais nous voulons voir Postes Canada tenir parole avant de lui accorder la moindre confiance. Quant au contrôle, il serait bon d'avoir un comité indépendant et objectif à cette fin, mais quelles seront les normes dont il contrôlera l'application, et comment s'y prendra-t-il? Ce sont les citoyens qui sont les véritables contrôleurs du service postal au Canada. Les Canadiens savent quand leur courrier est à l'heure et quand il est en retard, comme le ministre aujourd'hui.

• (1620)

Je tiens à ce que le ministre continue à étudier le mécanisme d'examen par un tiers des augmentations du tarif postal qu'il suggère dans son plan. Nous tenons à connaître l'étendue et l'efficacité de ce mécanisme, car si c'est simplement un moyen de refiler la responsabilité des augmentations à un organisme soi-disant objectif pour protéger le ministre des répercussions politiques des augmentations du tarif postal, nous serons bons pour une détérioration du service et des augmentations des tarifs postaux. Par bonheur, cette question a divisé le caucus conservateur, et les députés de l'arrière-banc de ce parti qui ont entendu la population canadienne ont pu faire pression sur le ministre pour que cette augmentation du tarif postal soit au moins reportée et renvoyée au comité. L'idée d'un ministre qui essaie de refiler la responsabilité des tarifs postaux à une soi-disant tierce partie ne m'enchanté guère.

Le ministre n'a pas su assurer un service à domicile dans les nouvelles banlieues. Il poursuit une politique arbitraire et inégale de distribution du courrier. Il promet en outre que cette politique injuste va être étendue aux routes rurales avec la mise en place de super-boîtes aux lettres dans les zones rurales. Les Canadiens veulent savoir si cette politique injuste va être étendue à d'autres zones qui bénéficient actuellement d'un